



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Relevé des échanges du comité de suivi  
relatif aux conséquences de la rupture de la canalisation  
du pipeline d'Ile-de-France  
qui s'est tenu le mardi 9 avril 2019 à Autouillet

sous la présidence de M.Michel HEUZÉ, Sous-Préfet de Rambouillet

Monsieur Jan, adjoint au maire, représente Madame le Maire au 4ème comité de suivi organisé sur la commune d'Autouillet. Il rappelle que l'incident survenu sur pipeline d'Ile-de-France a marqué les communes touchées. Il remercie les participants de leur présence et passe la parole au représentant de Total pour un point de situation.

Monsieur Dumas (Total) renouvelle les excuses de Total pour cet accident et les conséquences qui en découlent, et rappelle que les personnes impactées seront indemnisées.

Une forte mobilisation a été mise en place sur site dès le déclenchement de l'alerte de cet accident afin de stopper l'écoulement des hydrocarbures, les confiner et les pomper le plus rapidement possible. Environ 900m3 de pétrole brut se sont écoulés, impactant 4 hectares de champs et 4 cours d'eau. A ce jour, 50 personnes et 15 engins sont mobilisés sur place. Les engins de pompage ont récolté 800 m3 d'hydrocarbure mélangé à de l'eau ce qui représentent environ 500 m3 d'hydrocarbure et le reste est piégé dans la terre.

Le travail actuel et à venir est d'enlever les terres et les remplacer par des terres de substitution. A ce jour 1500m3 de terre ont été excavés et stockés temporairement dans des zones créées spécialement sur place, avant de les évacuer vers des centres de traitement.

100 % des berges ont été nettoyées temporairement, des barrages filtrants sont toujours en place pour récupérer les hydrocarbures résiduels, 361 prélèvements d'eau ont été réalisés, 250 échantillons de sol ont été analysés, 42 prélèvements d'air réalisés chez 3 riverains.

Il rappelle que le chantier peut-être visité, à ce jour 35 personnes sont venues sur le site.

La surveillance des cours d'eau est maintenue, les barrages flottants ont été enlevés, seuls des barrages filtrants restent en place. Un engin de pompage est toujours en activité à l'endroit de la fuite. Des prélèvements de sédiments vont être réalisés pour définir la zone de curage qui reste à engager.

Les résultats des analyses des eaux de surface et souterraines sont corrects ; ils ont été transmis aux maires pour communication aux riverains concernés. Tous les puits d'alimentation en eau potable sont prélevés régulièrement pour analyse. Concernant les puits privés une campagne de prélèvement a été réalisée semaine 14 (si des puits ont été oubliés il est demandé aux propriétaires de se faire connaître).

Le curage de la terre est en cours au niveau de la fuite et au niveau du bosquet. Des essais d'infiltration sur l'argile verte ont été effectués pour s'assurer de la faible perméabilité de cette couche. La reconnaissance géophysique et des sondages géologiques permettent de confirmer que la nappe phréatique n'est pas touchée.

L'impact de l'incident sur la faune n'a pas évolué depuis la dernière réunion, des analyses ont été effectuées sur 34 poissons prélevés et les résultats sont corrects.

L'expertise du pipeline endommagé est en cours à l'institut de soudure depuis le 7 mars 2019, et la DRIEE procédera à l'analyse des résultats.

Les résultats de l'inspection faite par les racleurs en novembre 2018 sont parvenus à Total, les analyses et les expertises sur les défauts sont en cours.

Des fouilles sont engagées autour du pipeline afin de procéder aux opérations de maintenance.

La stratégie retenue par Total pour dépolluer le site, est d'excaver les terres souillées et les transporter dans des centres de traitement qui seront retenus en fonction de leur capacité à traiter ces terres, afin de procéder ensuite à la reconstitution, à l'identique, des terres.

Le calendrier prévisionnel présenté :

- avril à juillet pour l'enlèvement des terres
- septembre à novembre pour le remplacement des terres.

Cette phase d'enlèvement et de remplacement des terres engendre la problématique des rotations des camions. Pour débiter, le rythme de la circulation sera faible, entre 20 et 28 camions par jour. Si cette solution est supportable pour les riverains, il pourrait être envisagé d'augmenter le nombre de passages de camions.

Le plan de circulation est à l'étude, une nouvelle hypothèse a été transmise à Total. A l'occasion de la dernière réunion, il avait été convenu que la solution la plus raisonnable était celle qui passait par Boissy-sans-Avoir, mais pour le moment aucune hypothèse n'est arrêtée. A l'issue des études, le maire sera consulté sur le trajet le plus approprié et le plan de circulation sera validé par un arrêté préfectoral.

En tout état de cause, si le transport devait passer dans le centre de Boissy-sans-Avoir, la circulation débiterait à partir de 5h 30 jusqu'à 7 h puis de 9h30 à 15h30, en dehors de ces horaires, les camions seraient positionnés dans les zones d'attente.

Un plan d'accompagnement de la circulation sera mis en place avec des panneaux d'information, des flyers dans les boîtes aux lettres, des campagnes de mesure du bruit.

Total confirme qu'un état des lieux des voiries a été fait avant les travaux et que les routes impactées seront remises en état.

La DRIEE rappelle que l'ensemble des travaux est encadré par des arrêtés préfectoraux qui font l'objet de consultations qui sont organisées suivants les articles du code de l'environnement.

#### Éléments communiqués en réponse aux questions

Des arrêtés préfectoraux pour interdire d'une part la pêche et d'autre part la consommation de poissons sont en vigueur jusqu'au 12 avril 2019. Au vu des résultats sur les poissons prélevés, ces arrêtés ne seront pas prorogés au-delà de cette date. En conséquence, la pêche sera autorisée à partir du 13 avril prochain.

Les relevés des échanges qui ont été rédigés après chaque comité de suivi seront portés sur la page dédiée à cet accident sur le site de la préfecture ; ils n'ont pas la valeur d'un procès verbal.

Les résultats des contrôles des cours d'eau du 3 avril ont permis de faire faire un constat d'absence de trace visuel d'hydrocarbure, en revanche des doutes subsistent sur les sédiments. En conséquence il est déconseillé de laisser les animaux s'abreuver dans la rivière, mais il est possible d'aller pomper l'eau en prélevant l'eau dans le milieu de la lame d'eau.

Des doutes persistent notamment sur la qualité des sédiments entre « la Guillotine » et Neauphle-le-Vieux, des risques de relargages sont possibles.

L'analyse sur les sédiments ne pouvait être réalisée que post-travaux ; le premier nettoyage est terminé, l'État a contrôlé et le travail va se poursuivre.

Le remplacement du pipeline d'une longueur de 260 kms n'est pas d'actualité, les travaux de maintenance qui sont faits régulièrement permettent de maintenir l'état du pipeline pour assurer son bon fonctionnement.

Aucun texte réglementaire ne précise la durée de fonctionnement d'un pipeline, seules les conditions d'utilisation permettent de poursuivre l'activité.

Le pipeline est un ouvrage privé, appartenant à un opérateur privé Total, et l'entretien est défini par des textes réglementaires et des contrôles.

La pression maximale de service sur le pipeline, calculée initialement, a été de nouveau autorisée par la DRIEE en juillet 2018 suite à l'analyse du pipeline, alors que cette pression avait été diminuée suite à l'accident de 2014. La DRIEE ne peut pas se prononcer à ce jour sur les causes de l'accident et donc il n'est pas possible, à ce jour, d'incriminer la pression, comme cause de l'accident.

La DRIEE précise qu'aucun transfert de pétrole ne se fait par ce pipeline qui est à l'arrêt sur la totalité de sa longueur. L'autorisation de remise en service ne sera notifiée à Total qu'à partir du moment où les causes de l'accident seront connues et les remèdes apportés,

Les résultats de l'inspection des racleurs de novembre 2018 font apparaître des défauts sur le pipeline ; Total doit constater sur place le défaut en réel pour le réparer ; un protocole de réparation va être proposé à l'État pour avis. Ces constatations sur le terrain sont en cours, c'est la raison pour laquelle un trou a été creusé route de garancières à Villiers-le-Mahieu car le racleur a détecté un défaut à cet endroit.

Pour exemple, la campagne d'inspection de 2013 a nécessité 80 fouilles et la réalisation de travaux importants, notamment pour résoudre un défaut situé sous le N104. A cet endroit, le pipeline a été dévié ce qui a permis l'obtention de l'autorisation de la pression maximale de service le 1<sup>er</sup> août 2018.

Chaque accident permet de tirer des conclusions sur le type d'accident, et le retour d'expérience permet d'appliquer des obligations sur tous les pipelines en service. Le retour d'expérience est différent s'il s'agit de canalisations de gaz, de pétrole brut ou de pétrole raffiné.

Madame Granjus, précise qu'une consultation publique via internet va être lancée pour une durée de 15 jours pour la validation des mesures de réhabilitation. Elle engage les élus à communiquer pendant cette période.

Elle souhaite préciser, concernant le plan de circulation des camions, que la seule route qui permettait aux camions de rejoindre les grands axes, était celle passant par Boissy-sans-Avoir, mais une alternative est proposée en empruntant les chemins, et l'étude est en cours.

Monsieur le Sous-Préfet conclut cette réunion, confirme que l'étude d'un second itinéraire sera réalisée par Total nécessitant la création d'une route nouvelle.

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 15 mai 2019 à 16 h 30 à la maison du village d'Autouillet.